



## REGLEMENT « 1<sup>re</sup> Balade Palavasienne des Motards »

### ARTICLE 1 : GENERALITES

L'ASA Montpellier Méditerranée organise le Samedi 29 janvier 2022 une balade touristique à moto avec road-book ( navigation, orriatation ) ayant pour nom la « 1<sup>re</sup> Balade Palavasienne des Motards ».

Cet évènement ne fait l'objet d'aucun classement ni d'aucun chronométrage.

Les organisateurs et participants sont tenus de se soumettre à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, et en particulier les prescriptions sanitaires liées à la pandémie COVID-19.

En cas de non-respect des mesures sanitaires imposées, des consignes de sécurité ou du code de la route, les organisateurs pourront juger de l'exclusion de l'équipage en question, sans remboursement même partiels des frais d'inscription.

Toute infraction au code de la route constatée par les forces de l'ordre lors d'un éventuel contrôle routier sera à l'entière charge financière et pénale de l'équipage.

### ARTICLE 2 : PROGRAME

\* Ouverture des inscriptions : le 03/01/2022

\* Clôture des inscriptions : le 26/01/2022

Lieu de départ et d'arrivée : **PALAVAS 34250 Parking salle Bleue**

\* Accueil des participants et vérifications administratives, Samedi 29 janvier 2022 à partir de 08h00, PALAVAS parking salle Bleue.

\* Départ 1<sup>re</sup> Moto : Le Samadi 29 janvier 2022 à 9h00

### ARTICLE 3 : VEHICULES AUTORISES

Tous les véhicules sous réserve d'acceptation par l'organisateur, dans la limite de 50 équipages ou concurrents.

Ces véhicules sont rattachés à un groupe en fonction de leur style.

- Groupe 1: Les Sportive
- Groupe 2: Les Roadsters
- Groupe 3: Les customs
- Groupe 4: Les trails
- Groupe 5: Les routières
- Groupe 6: Les Feminines

Les véhicules admis doivent être conformes au Code de la Route.

## **ARTICLE 9 : ENGAGEMENT**

Le montant des droits d'engagement est fixé à 10 € par casque et 5 € par casque supplémentaire.

La demande d'engagement accompagnée des frais d'inscription (payés par chèque) sont adressées à :

**ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE**  
Allée des Loisirs  
34250 PALAVAS LES FLOTS

Règlement et Engagement à télécharger sur le site de l'asa : [www.asa-montpellier.com](http://www.asa-montpellier.com)  
Chauneau Didier 06 24 46 60 45 est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

## **ARTICLE 10 : PUBLICITE SUR LES MOTOS**

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.  
Les participants peuvent faire figurer toute publicité sur leur motos :  
- sans caractère injurieux, politique ou religieux,

## **ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Au moment des vérifications, le concurrent atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu dans son intégralité.